

## Convention collective de travail pour l'accueil de l'enfance : atouts et défis

*Garantir des conditions de travail attractives est un enjeu essentiel pour assurer un accueil de l'enfance de qualité. Entre défis locaux et solutions innovantes, les conventions collectives s'imposent comme un levier essentiel pour le secteur. Focus sur deux réalités romandes.*

Les structures d'accueil de l'enfance jouent un rôle socio-éducatif crucial et doivent disposer de conditions-cadres optimales pour garantir une prise en charge répondant aux besoins des enfants et des familles. Pourtant, les conditions de travail des professionnel·les du secteur varient considérablement d'un canton à l'autre, voire au sein d'une même région. Si certains cantons disposent de grilles salariales indicatives, d'autres ne bénéficient pas encore d'un cadre harmonisé. Actuellement, seuls les cantons de Genève et de Vaud ont mis en place des conventions collectives de travail (CCT) dans ce secteur. La rencontre en ligne organisée par Pro Enfance le 27 novembre 2024 a permis à 24 personnes issues de quatre cantons romands de découvrir les pratiques genevoises et vaudoises en la matière<sup>1</sup>.

### Les contextes fondateurs

Créée en 1992, la première CCT genevoise a vu le jour dans un contexte marqué par des conditions de travail souvent précaires et une forte implication bénévole. Portée par des directions d'institutions, soutenue par des syndicats et des personnalités politiques telles que Michel Rossetti, Guy-Olivier Segond et Marie-Françoise de Tassigny, cette initiative a constitué une avancée majeure pour la reconnaissance du secteur. Parallèlement, les recherches pionnières du pédopsychiatre Robert Kramer sur le lien parent-enfant et le développement précoce ont donné lieu à la création de la guidance infantile au sein du Service de psychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence (SPEA) des Hôpitaux Universitaires de Genève. Ses travaux de recherche dans les structures d'accueil ont contribué à rendre visible le travail réalisé par les professionnel·les et la nécessité d'agir précocement pour soutenir le développement de l'enfant.

Actuellement, le canton de Genève a la particularité d'être doté de deux textes : la CCT petite enfance de la Ville de Genève et la CCT petite enfance intercommunale qui regroupe les communes suburbaines. Malgré l'absence d'une CCT cantonale, de nombreux liens existent entre les deux commissions paritaires afin d'échanger sur différentes thématiques et de favoriser l'unité des pratiques.

L'établissement des usages professionnels pour la petite enfance établis en 2020 par l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail – et par conséquent validé le Conseil d'État – a constitué une étape cruciale. Dès lors, les conditions inscrites dans la CCT de la Ville de Genève sont devenues les conditions minimales d'emploi pour toutes les structures d'accueil de la petite enfance. Cela a permis d'assurer des conditions de travail similaires à l'ensemble des organismes, y compris celles de droit privé, qui ne sont pas signataires de la CCT de la petite enfance.

Dans le canton de Vaud, la CCT s'applique à l'accueil pré- et parascolaire. Du fait de l'organisation du domaine dans le canton, la CCT couvre une multitude de formes juridiques (notamment des structures communales, des fondations, des structures privées subventionnées ou encore des associations à but

---

<sup>1</sup>Mesdames Marilou Gummy et Chrystelle Monney de la commission paritaire professionnelle enfance Vaud, ainsi que Mesdames Claudine Oswald et Anne-Marie Salvia Pauli de l'Association des cadres des institutions de la petite enfance genevoise ont été invitées à partager leur expertise en présentant leurs démarches.

non lucratif). Englobante, elle s'applique à tout le personnel sous contrat de travail (directions, personnel éducatif et personnel non éducatif), à l'exception des stagiaires et des apprentis.

Plusieurs tentatives ont été nécessaires avant qu'une CCT ne soit conclue. Des discussions, amorcées en 2008, visaient à valoriser la profession d'éducateur-trice tout en définissant une CCT réaliste. Après un premier échec en 2009, les négociations ont repris en 2014, et ont abouti à la signature de la CCT cantonale le 8 mars 2018, appliquée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Toutefois, il a parfois été difficile de trouver des consensus sur certaines thématiques. Cela se ressent encore dans les interprétations variées, que connaissent certains articles de la CCT et qui nécessitent un travail de clarification de la commission paritaire.

Dans les deux cantons, les CCT sont gérées par des commissions paritaires composées de quatre représentant-es des employés et quatre représentant-es des employeurs, qui se réunissent tous les deux à trois mois. Leurs missions sont de veiller à l'application de la CCT, de se prononcer sur les questions d'interprétation et d'y apporter des modifications.

### **Progrès réalisés grâce à l'introduction de CCT**

Dans les deux contextes, la mise en place des CCT a entraîné des avancées significatives. Elles ont affirmé l'importance de bénéficier de conditions de travail adaptées pour garantir un accueil de qualité et favoriser la professionnalisation ainsi que la reconnaissance cantonale du secteur. Pour les employeurs, une CCT permet d'harmoniser les pratiques, de faciliter le recrutement et de réduire la concurrence déloyale. Une CCT apporte également des avantages aux employé-es, tels qu'une égalité de traitement, une transparence et une stabilité des conditions d'emploi. Ces aspects se concrétisent par une clarification des éléments relatifs aux salaires mais également par la prise en considération des spécificités du domaine, telles que l'instauration d'un temps minimum de travail hors présence des enfants, des conditions d'accès à la formation continue, ainsi que des conditions de travail prenant en considération sa pénibilité.

À Genève, l'instauration de CCT a permis de favoriser le développement d'équipes pluridisciplinaires intégrant psychopédagogues, psychomotricien-nes et éducateur-trices afin de d'offrir un meilleur accompagnement aux enfants à besoins spécifiques et ce en adaptant les cahiers des charges. Ce contexte est propice à la promotion d'environnements inclusifs pour tous les enfants et contribue à la prévention et à l'accompagnement des familles.

La CCT intercommunale genevoise prévoit également l'octroi d'un 10% d'équivalent plein temps supplémentaire pour pallier les remplacements des collaborateurs (notamment en cas de congés maternité et de formation). Cet élément est fondamental dans le domaine de l'accueil de l'enfance, où l'absence d'un-e collaborateur-trice entraîne une surcharge de travail directe pour l'équipe éducative.

Dans les deux cantons, la création de CCT est identifiée comme un outil clé pour lutter contre la pénurie de personnel, professionnaliser le domaine et soutenir les équipes éducatives dans leur travail quotidien. En effet, améliorer les conditions de travail et valoriser les métiers sont essentiels pour motiver les nouvelles générations à s'investir dans ce secteur et maintenir les personnes engagées en poste.

### **Un financement croisé**

Les coûts de fonctionnement des structures d'accueil de l'enfance posent des enjeux majeurs, notamment quant aux liens entre la qualité de la prise en charge et le degré de formation des équipes éducatives et les conditions cadres de travail – des liens qui ne sont pas toujours compris. La création d'une CCT met en exergue le fait qu'accueillir des enfants exige des conditions spécifiques et rigoureuses répondant aux responsabilités propres du secteur d'activité. Le principal défi réside dans le financement des conditions de travail. Dans le canton de Vaud, la Fondation pour l'accueil de jour des enfants apporte un soutien important en prenant en charge 30% de la masse salariale éducative (système de subventionnement croisé entre les employeurs, le Canton et les communes), le solde étant réparti entre les communes et les parents. La CCT est financée par une contribution professionnelle correspondant à la cotisation des employé·es à hauteur de 0,1 % du salaire brut et des employeurs à hauteur de 0,1 % de la masse salariale brute. À Genève, ce sont les communes et les villes qui subventionnent majoritairement l'offre.

### **Des enjeux à court et moyen termes**

Malgré les avancées permises par les CCT, plusieurs défis demeurent. À Genève, les attaques politiques récurrentes dans le cadre des débats cantonaux, notamment sur les normes d'encadrement ou les usages professionnels, pourraient fragiliser le dispositif. En outre, le développement de deux CCT au sein du canton risque de créer une disparité des conditions de travail entre les régions, ainsi qu'une concurrence entre employeurs. Les défis sont renforcés par les débats relatifs à la municipalisation des structures d'accueil de la petite enfance, qui se déroulent dans certaines communes. Si la municipalisation de l'offre permet de reconnaître l'accueil de l'enfance comme un service public et d'assurer l'équité d'accès pour toutes les familles, elle implique en contrepartie une possible perte d'autonomie pour certaines structures. Une cohérence des pratiques à l'échelle cantonale renforcerait l'attractivité du secteur et garantirait une égalité de traitement pour les professionnel·les. Toutefois, cette évolution est rendue complexe par des défis organisationnels et financiers.

Dans le canton de Vaud, dès 2025, la commission paritaire instaurera une commission de négociation de la grille salariale. En outre, des efforts continus pour clarifier les articles, mettre en œuvre des formations et harmoniser les pratiques restent nécessaires pour garantir l'efficacité de la CCT à long terme.

### **Une vision à construire**

Pour relever les défis actuels, il est essentiel de favoriser les échanges au sein des commissions paritaires, incluant notamment les employeurs, les professionnel·les du secteur, et les financeurs. La prise en considération des réalités de toutes les parties prenantes s'est avérée centrale pour l'établissement des CCT. Les séances paritaires jouent ainsi un rôle crucial en assurant un dialogue régulier entre les partenaires, garantissant ainsi la bonne mise en œuvre des règles approuvées. Ces échanges permettent d'appréhender les réalités de chacun et de trouver des solutions concrètes pour garantir et améliorer la qualité d'accueil. La réussite de ces négociations repose sur une volonté politique forte et une vision commune des missions de l'accueil de l'enfance.

Les CCT ont une incidence positive qui va au-delà des questions salariales et des conditions de travail. Elles permettent de valoriser et visibiliser les métiers de l'enfance, tout en favorisant la reconnaissance de leurs missions socio-éducatives. À Genève, ces missions sont désormais mieux reconnues. La visibilité accrue du domaine d'activité a permis à la population de mieux saisir les enjeux et, grâce à une forte mobilisation lors des dernières votations en la matière, les acquis ont été maintenus de manière à garantir des conditions d'accueil de qualité pour les enfants.

### **Pro Enfance et ses rencontres en ligne**

Créée en 2014, l'association Pro Enfance réunit une diversité d'acteurs romands de l'accueil de l'enfance : organisations professionnelles, collectivités publiques, institutions de formation et structures d'accueil. Depuis sa fondation, l'association met en lumière les défis liés à l'accueil de l'enfance en dressant des états des lieux ; elle fait connaître les enjeux et les métiers de l'enfance et contribue à une vision commune du champ ; elle porte la voix de la Suisse romande sur le plan national. Forte des compétences et expertises réunies dans son réseau, Pro Enfance s'engage, de façon complémentaire, à proposer des services d'appui aux acteurs locaux, sous forme de conseil, d'accompagnement de projets, de mise en réseau et d'échanges d'expériences. Dans cette perspective, les « Rencontres en ligne Pro Enfance » proposent des partages de pratiques et des éclairages concrets pour développer l'accueil de la petite enfance et l'accueil parascolaire, collectif et familial, à l'échelle locale. Elles sont destinées principalement aux communes, villes et organismes régionaux, et sont également ouvertes aux directions de structures intéressées. Il est possible de proposer des thématiques par courriel à [info@proenfance.ch](mailto:info@proenfance.ch).